

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 4 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DJS 27 Subventions (42.800 euros) à dix-sept associations parisiennes.

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à dix-sept associations sportives parisiennes dont l'activité s'exerce dans le cadre de plusieurs arrondissements ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros est attribuée pour l'exercice 2011 à l'association Aqua B développement 75 (n°X08010 / 16092 / 2011_04793) MDA 4 30, quai des Célestins (4e).

Article 2 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée pour l'exercice 2011 à l'association GRS Glacière XIII (n°X02907 / 16142 / 2011_02127) 16, boulevard Saint-Germain (5e).

Article 3 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée pour l'exercice 2011 à l'association ACCOLADE-Association sportive et culturelle (n°D03291 / 1563 / 2011_04523) 8, rue Fromentin BP 272 (9e).

Article 4 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros est attribuée pour l'exercice 2011 à l'association sportive du collège 20, rue de la Brèche aux Loups (collège Jules Verne) (n°D03111 / 16850 / 2011_04716) 20, rue de la Brèche aux Loups (12e).

Article 5 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée pour l'exercice 2011 à l'association TRANS-FORME-Association Fédérative Française des Sportifs Transplantés et Dialysés (n°D08625 / 18993 / 2011_03347) 66, boulevard Diderot (12e).

Article 6 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 4.800 euros est attribuée pour l'exercice 2011 à l'association Racing club Paris 10 (n°X08575 / 401 / 2011_04145) 78, avenue Daumesnil (12e).

Article 7 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 2.500 euros est attribuée pour l'exercice 2011 à l'association T.C.E (n°X06225 / 17067 / 2011_00535) chez Ayden YOUNBI 10, rue Morère (14e).

Article 8 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros est attribuée pour l'exercice 2011 à l'Association Sports et Loisirs pour Aveugles et Amblyopes-ASLAA (n°X00053 / 19099 / 2011_04798) 7, bis rue du Loing (14e).

Article 9 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée pour l'exercice 2011 à l'association ASC Paris Latino (n°X04639 / 20110 / 2011_02079) chez Martine PIERSON 14, rue Humblot (15e).

Article 10 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 700 euros est attribuée pour l'exercice 2011 à l'association Société équestre de l'étrier (n°D03271 / 19519 / 2011_00278) Route de Madrid aux Lacs Bois de Boulogne (16e).

Article 11 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros est attribuée pour l'exercice 2011 à l'association Flèche Athletic Club - F.A.C. (n°D05591 / 17942 / 2011_04778) Maison des Associations Boite 55 -15, passage Ramey (18e).

Article 12 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 500 euros est attribuée pour l'exercice 2011 à l'association Les moustiques (n°X01082 / 16171 / 2011_00371) 13, rue de Sofia (18e).

Article 13 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 300 euros est attribuée pour l'exercice 2011 à l'association Rafale olympique club (n°X00837 / 1384 / 2011_00672) Chez M. Benoit GONTIER 79, rue Lamarck (18e).

Article 14 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée pour l'exercice 2011 à l'association Judo France Paris (n°D03300 / 1605 / 2011_00194) 198, rue de Crimée (19e).

Article 15 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1.200 euros est attribuée pour l'exercice 2011 à l'association Capoeira Cordão de Ouro de Paris (n°X09177 / 216 / 2011_00565) 38, avenue Simon Bolivar (19e).

Article 16 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 500 euros est attribuée pour l'exercice 2011 à l'association La Française Athletic Club (n°D06369 / 11045 / 2011_01321) 15, rue de la Moselle (19e).

Article 17 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 800 euros est attribuée pour l'exercice 2011 à l'Association culturelle et sportive Outre-Mer (n°D04706 / 16246 / 2011_01387) chez M. BASTIN 58, rue des Vignoles (20e).

Article 18 : La dépense correspondante, d'un montant total de 42.800 euros, sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF 88001 (Provision pour subventions de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 et suivants, sous réserve de la décision de financement.